

## ARRETE N°25-005

# ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY

## Examen Professionnel Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe (Avancement de grade) Session 2025

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Livre III, titre II, et notamment ses articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L452.11, L452-35 et L452-38 ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2007-113 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverse applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher du 11 mars 2021,

Vu l'arrêté n°24-033 du 03 juillet 2024 du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher décidant l'ouverture de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe (Avancement de Grade),

Vu le procès-verbal de tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la commission administrative paritaire (CAP) de catégorie C en date du 20 janvier 2025,

Vu l'arrêté n°24-002 du 22 janvier 2024 du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher fixant la liste des personnes pouvant être choisies comme membres du jury des concours et examens professionnels organisés par le Centre Départemental de Gestion du Loir-et-Cher,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste des membres du jury de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade) est composée ainsi qu'il suit :

### Collège des élus :

Monsieur Eric MARTELLIERE, Président du CDG 41, Maire-Adjoint de Le Controis-en-Sologne, Président du jury,  
Madame Nicole JEANTHEAU, Vice-Présidente du CDG 41 Maire d'Areines, Présidente suppléante du jury,  
Monsieur Jean-Marc MORETTI, Maire de Villerbon,  
Madame Michèle GAUTIER, Maire-Adjoint de Selles-sur-Cher,

### Collège des fonctionnaires territoriaux :

Madame Catherine CUVIER, Directrice Adjointe des Ressources Humaines, CATV de VENDOME,  
Monsieur Anthony CHATELAIN, Directeur Général des Services – Mairie de Veuzain-sur-Loire  
Madame Déborah SIMAO, Directrice des Ressources Humaines - Mairie de Veuzain-sur-Loire  
Monsieur Alexandre NEVEJANS, Membre de la CAP Catégorie C, Fonctionnaire,

### Collège des personnalités qualifiées :

Monsieur Jamel NAFSI, Directeur des Ressources Humaines, ROMORANTIN-LANTHENAY  
Madame Laëtitia GANDOUIN, Responsable RH – CDG 41 la Chaussée Saint Victor  
Monsieur Gaël GASCHET, Directeur Général des Services – Mairie de La Chaussée-Saint-Victor  
Madame Anne MILLET, Responsable des Ressources Humaines - Mairie de La Chaussée-Saint-Victor

**ARTICLE 2** : Les correcteurs pour l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade) seront désignés parmi les membres du jury.

### **ARTICLE 3** : Modalités du concours :

L'épreuve d'admissibilité se déroulera le jeudi 13 mars 2025 à la Salle du Carroir à la Chaussée Saint Victor  
Les épreuves orales se dérouleront à partir de la semaine 20 sous réserve de modification.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, sera transmise à Monsieur le préfet du Département du Loir-et-Cher ainsi qu'aux membres du jury.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 3 février 2025

Le Président,

Eric MARTELLIERE



The image shows a blue ink signature of Eric Martelliere over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - LOIR-ET-CHER (41)'. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.